

MINISTÈRE PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère public et la police neuchâteloise communiquent

Interpellation à Neuchâtel d'un pédocriminel présumé

Le mercredi 9 août 2023 un homme cinquantenaire en provenance de Genève s'est rendu sur le Littoral neuchâtelois afin de venir y entretenir des relations sexuelles complètes avec une fillette de 14 ans. À son arrivée au lieu de rendez-vous convenu, il a été accueilli par des policiers qui l'ont immédiatement interpellé. Il conversait en fait depuis quelques temps avec un policier spécialisé, lequel est chargé de débusquer les pédocriminels agissant sur la toile.

Cette arrestation s'inscrit dans le cadre des mesures visant à lutter contre les pédocriminels sur la toile (cyberpatrouille). Avec l'approbation du Ministère public, des enquêteurs du commissariat intégrité corporelle et sexuelle (ICS) de la police judiciaire neuchâteloise, suivent sur des plateformes de discussion les adultes qui cherchent à séduire des enfants de moins de 16 ans, en vue d'avoir ensuite des relations sexuelles avec eux.

Le code pénal réprime de tels actes ; on rappelle que l'art. 187 CP vise à prévenir la mise en danger du développement sexuel des mineurs et de garantir le développement paisible de l'enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint la maturité nécessaire pour être en mesure de consentir de manière responsable à des actes sexuels. La mise en danger du développement psychique, c'est-à-dire d'un développement psycho-émotionnel, est au premier plan. De l'avis du Législateur fédéral, une telle maturité doit être niée avant l'âge de 16 ans, en particulier si la différence d'âge avec l'auteur excède 3 ans.

Le prévenu a été entendu et une instruction pénale pour tentative d'acte d'ordre sexuel avec un enfant a été ouverte par le procureur Jean-Paul ROS.

A ce stade des investigations, aucune autre information ne sera communiquée.

Contact :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00

Neuchâtel, le 10 août 2023